

Les revues scientifiques fragilisées par les projets de loi

Le Monde - Publié le 28 janvier 2020

TRIBUNE

Collectif

Pour marquer leur opposition à la réforme des retraites et au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR), près de 70 revues ont décidé, par-delà leurs différences de disciplines, de se constituer en collectif, et elles s'alarment, dans une tribune au « Monde », de l'affaiblissement du service public de la recherche.

Tribune. Depuis le début de l'année, plusieurs dizaines de revues de sciences humaines et sociales se déclarent les unes « *en lutte* », les autres « *en grève* ». En soutien et en participation au mouvement social en cours, leurs comités de rédaction protestent à la fois contre le projet visant les retraites et contre les projets actuellement en circulation de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR). Cette mobilisation est inédite. Par bien des aspects aussi, elle est incongrue : que peut bien vouloir dire, pour une revue, « *se mobiliser* » ? se dire « *en lutte* » ? « *se mettre en grève* » ?

En perturbant ou en interrompant leur activité, en refusant de se tenir à distance de ce qui se joue dans la communauté scientifique autant que dans le monde social, ces revues souhaitent mettre en avant aussi bien ce qui les fait que celles et ceux qui les font. Car leur travail intellectuel et éditorial, la production et le partage des savoirs qu'elles assurent, sont eux aussi menacés par les projets de lois actuels, qui vont contribuer à la fragilisation toujours plus forte du service public.

Contribuer à la connaissance collective

L'existence de nos revues relève d'une économie de la connaissance efficace. Ce sont des scientifiques, dont une partie conséquente sont des agents publics, qui évaluent les textes, les discutent, les amendent ou les rejettent, pour finalement publier les travaux susceptibles de contribuer à la connaissance collective. Ces travaux bénéficient ensuite du travail de mise en forme, réalisé par des professionnels formés aux métiers de la documentation et de l'édition qui ont des statuts variés, du fonctionnariat au CDD. Enfin, ce sont surtout les bibliothèques universitaires, organismes publics, qui achètent les revues à l'unité ou en bouquets par des plates-formes numériques. Cette offre en ligne, gratuite pour les étudiants, permet une diffusion hors du champ universitaire : les journalistes ainsi que les enseignants, les associations, les élus, les citoyens bénéficient d'un apport substantiel de connaissances fiables et renouvelées.

Si cette économie de la connaissance assure l'enrichissement du savoir, elle rapporte toutefois peu en termes financiers. Elle est en effet adossée à une infrastructure invisible, celle du service public de la recherche. C'est ce service public qui garantit des personnels formés, qualifiés et stables de secrétariat de rédaction.

Service public

C'est ce service public qui offre des réseaux ou des maisons d'édition, pour la numérisation, l'archivage ou la promotion des articles.

C'est ce service public qui permet l'existence de revues scientifiques numériques de qualité en accès ouvert et entièrement gratuites.

C'est ce service public, enfin, qui, malgré la lente dégradation des conditions de travail des enseignants-chercheurs statutaires et la précarisation des jeunes chercheurs, continue de leur offrir le temps nécessaire pour siéger aux comités de rédaction, pour concevoir les dossiers, lire, évaluer et discuter les articles proposés. Mais in fine, les revenus produits par les revues ne servent pas à rémunérer les scientifiques qui les font vivre, ou encore les travailleurs et travailleuses qui les fabriquent. Ces quelques revenus reviennent en effet aux sociétés qui éditent, et plus encore qui diffusent ces revues au sein d'un secteur éditorial fragile – sauf à avoir recours à des dispositifs d'accès ouvert, que quelques revues ont lancé ces dernières années et qui demandent à être renforcés pour diffuser encore plus largement les savoirs scientifiques.

La LPPR, telle qu'annoncée, promet de saper les fondements de cette triple économie, financière, scientifique et humaine, des revues. Elle frappe de plein fouet les personnels dits de soutien à la recherche, qui sont justement ceux qui permettent aux revues d'exister en tant qu'objets, en tant que produits manufacturés (même en ligne, même dans l'espace virtuel, un article est mis en page et monté). Elle précarise ces personnels, substituant à l'emploi pérenne des contrats dits « de chantier », qui obligeront les revues, collectifs comme on l'a vu fragiles, à épuiser leurs forces pour soumettre des dossiers à des évaluations tatillonnes et solliciter le droit de bénéficier de quelques heures du contrat de travail d'un travailleur de l'édition.

Cette loi fragilise de façon dramatique les jeunes chercheurs

Promouvant une recherche par projets assortie à des contrats de recherche de durée limitée, diminuant drastiquement les recrutements de chercheurs titulaires, cette loi fragilise de façon dramatique les jeunes chercheurs en quête de poste, qui sont celles et ceux qui contribuent massivement à la production d'articles scientifiques et au renouvellement dynamique des connaissances. La concentration de l'argent public sur d'obscurs « grands défis sociétaux » tend à un mouvement malthusien de la production scientifique et à l'élimination « darwiniste », pour reprendre les termes funestes du président du CNRS, des revues qui ne répondent pas de prime abord à ces « grands défis ». Ce faisant, elle contribue à affaiblir le pluralisme et l'indépendance de la recherche publique.

Qu'elles se mettent en grève ou se déclarent en lutte, qu'elles fassent paraître un numéro blanc ou publient des textes sur les réformes actuelles et à venir, les revues montrent d'un coup l'envers du décor et tout ce qui rend possible la production et la diffusion d'un savoir à la fois indépendant (notamment des mannes industrielles), fiable (car discuté par des scientifiques de haut niveau) et neuf (c'est ce savoir qui est à la base des futurs manuels universitaires, puis scolaires).

Nos revues ne doivent leur existence qu'au service public de la recherche. Voir l'une et l'autre simultanément menacés est aujourd'hui ce qui nous amène, collectif des revues en lutte, à nous opposer aux projets de réforme en cours avec la plus grande fermeté.

Au nom du « collectif des revues en lutte » : **Sylvie Tissot** (*Actes de la recherche en sciences sociales*), **Caroline Ibos** (*Les Cahiers du genre*), **Anne Jollet** (*Les Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*), **Fabrice Ripoll** (*Carnets de géographes*), **Clyde Plumauzille** (*CLIO. Femmes, genre, histoire*), **Laurent Bonelli** (*Cultures & Conflits*), **Manuel Schotté** (*Genèses. Sciences sociales et histoire*), **Christophe Daum** (*L'Homme et la société*), **Julie Landour** (*Nouvelle revue du travail*), **Laure Bereni** (*Politix*), **François Sarfati** (*Sociologies pratiques*), **Fanny Gallot** (*Travail, genre et sociétés*), **Fabien Jobard** (*Sociétés Contemporaines*).

Liste complète des revues en grève sur universiteouverte.org